Envoyé en préfecture le 13/09/2023
Reçu en préfecture le 13/09/2023
Publié le
ID : 080-200070969-20230911-2023_1309_01-DE

Communauté de Communes Avre Luce Noye

2023-11.09.01

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE

Membres du Bureau Communautaire
Titulaires : 27
Membres présents : 19
Membres représentés : 1
Votants : 20
Date de la convocation
05 septembre 2023

L'An DEUX MILLE VINGT TROIS, le ONZE SEPTEMBRE à 18 H 30, le Bureau Communautaire convoqué légalement, s'est réuni au Pôle administratif de la CCALN à Ailly-sur-Noye, sous la présidence de **Monsieur DOVERGNE Alain**

● Etaient présents les Vice-Présidents et Conseillers Communautaires Délégués :
Mesdames DOUAY Sonia, PATRICE-BOURDELLE Christine, PREVOST Anne-Marie, BERTOUX Julia,
Messieurs DOVERGNE Alain, SURHOMME Alain, MOURIER Francis, VAN DE VELDE Michel, BOUCHER Michel, CHANTRELLE Brice, LEROY Jean-Maurice
● Etaient présents les Conseillers Communautaires :
Messieurs DELANAUD Stéphane, MAROTTE Philippe, CAPELLE Hubert, DUTILLEUX Olivier, LEVASSEUR Roger, BEAUMONT Joël, LESCUREUX André, NOCHEZ Didier
● Etaient représentés les Conseillers Communautaires :
M. Durand Pierre (pouvoir à Mme PATRICE-BOURDELLE)
● Absent(e)s et / ou Excusé(e)s :
Mesdames RAMON Marie-Gabrielle, RIHET Anne, PERONNET Fabienne
Messieurs DURAND Pierre, TOURNIQUET Gautier, VERONT Fabrice, WABLE Vincent, VAN OOTEGHEM J. Michel

OBJET : CARTES CADEAUX ET CARTES CULTURE AU PERSONNEL

Rapport de M. Alain DOVERGNE, Président

Vu l'article 9 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droit et obligations des fonctionnaires, selon lequel : « l'action sociale, collective ou individuelle, vise à améliorer les conditions de vie des agents publics et de leurs familles, notamment dans les domaines de la restauration, du logement, de l'enfance et des loisirs, ainsi qu'à les aider à faire face à des situations difficile ».

Vu le Budget Primitif 2023 de la CCALN,

En application de l'article 88-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, chaque collectivité détermine le type d'actions et le montant des dépenses qu'elle entend engager pour la réalisation des prestations d'action sociale.

Il est proposé d'octroyer pour 2023 aux agents actifs, titulaires, stagiaires, contractuels de droit public et privé :

- 180 euros de cartes cadeaux par agent
- 180 euros de cartes culture par agent

Sous conditions de respecter une ancienneté de plus de 6 mois dans la collectivité (cf l'état du personnel au 30 Juin 2023) et être présent au jour de la distribution en se référant à la date du 30 Novembre 2023,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Bureau communautaire :

- Entérine l'attribution des cartes cadeaux et culture aux agents de la CCALN en respectant les conditions ci-dessus exposées et valide les commandes auprès du **Groupe ILLICADO, 78 bis rue de la gare 59170 CROIX siret 48519140700066,** pour un montant total TTC de 52 214.40 € (coupures, frais d'envoi, d'ouverture de compte et commission)

Envoyé en préfecture le 13/09/2023
Reçu en préfecture le 13/09/2023
Publié le
ID : 080-200070969-20230911-2023_1309_01-DE

- Autorise le Président à procéder au mandatement selon la répartition suivante :
  - 6 703.20 € sur le Budget Annexe des Déchets Ménagers
  - 9 878.40 € sur le Budget Annexe Petite Enfance
  - 35 632.80 € sur le Budget Principal de la CCALN

- Autorise le Président et le Vice-Président en charge de l'Administration générale à effectuer toutes les démarches et à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME

Fait et délibéré, le 11 septembre 2023
à Ailly sur Noye

Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le 13/09/23

Le Président

Affiché le 13/09/2023

Alain BOVERGNE

Communauté de Communes Avre Luce Noye ★ CCALN

Envoyé en préfecture le 13/09/2023
Reçu en préfecture le 13/09/2023
Publié le
ID : 080-200070969-20230911-2023_1309_01-DE

illicado • 78 bis rue de la Gare • 59170 CROIX • Fran
Téléphone : 0825 86 85 84 (Service 0,15 €/min + prix appel) • Fax : 0810 011 768 (Service 0,06 €/min + prix appel)

DEVIS

Numéro de devis	Q-152364
N° client	520270
CG de paiement	à réception de paiement
Date	07/02/2023
Votre contact	Kenza BELLAMIO
Téléphone	
E-Mail	kbellamio@illicado.com
Valide jusqu'au	30/11/2023

Client de commande

CCALN
Gerald CLAEYMAN
Routes de Boves
80250 Ailly sur Noye

Adresse de Facturation
CCALN
CLAEYMAN Gerald
Routes de Boves
80250 Ailly sur Noye

Adresse de Livraison
CCALN
CLAEYMAN Gerald
Routes de Boves
80250 Ailly sur Noye

Référence commande :

Référence Facture :

Carte

Produit	Evenement	Qtité	Valeur Faciale	Validité (mois)	Prix Total
Carte Joyeuses Fêtes Flocon NS	NOEL	148	180,00€	15	26107,20€
Message Ligne 1: Message Ligne 2: Carte activate en lot HORS ALIMENTAIRE COURANT ET CARBURANT					
Carte Culture Psychédélique	CULTURE	148	180,00€	12	26107,20€
Message Ligne 1: Message Ligne 2: Carte activate en lot VOIR CONDITIONS D'UTILISATION AU VERSO					

Total Valeur Faciale	**53280,00€**
Remise	1065,6€
Total Cartes Cadeaux	**52214,4€**

Produits financiers non soumis à la TVA

Envoyé en préfecture le 13/09/2023
Reçu en préfecture le 13/09/2023
Publié le
ID : 080-200070969-20230911-2023_1309_01-DE

illicado • 78 bis rue de la Gare • 59170 CROIX • Franc
Téléphone : 0825 86 85 84 (Service 0,15 €/min + prix appel) • Fax : 0810 011 768 (Service 0,06 €/min + prix appel)

Service

Produit	Prix Unitaire	Qtité	Total HT	Remise en %	Total HT (Après Remise)
FRAIS DE FABRICATION	1,00€	296	296,00€		0,00€
FRAIS DE PORT TNT	10,00€	1	10,00€	100%	0,00€
CSE ETUIS NOEL S22023	00,35€	296	103,60€	100%	0,00€

Total Prestation HT	**409,6€**
Remise Sur Prestation HT	409,6€
TVA 20%	**0,00€**
Total Prestation	**0,00€**

TOTAL CARTES CADEAUX+PRESTATIONS 52214,4€

illicado vous fait bénéficier d'une remise commerciale de 1557,12€
soit 2,90% sur la valeur de votre commande

Envoyé en préfecture le 13/09/2023
Reçu en préfecture le 13/09/2023
Publié le
ID : 080-200070969-20230911-2023_1309_01-DE

Pour bien remplir votre bon de commande, vous devez préciser :
- Votre numéro de client si vous êtes déjà client, la raison sociale de la société et N° de SIRET, vos coordonnées, notamment celles de la personne responsable de la commande et de la réception des cartes cadeaux.
- L'adresse de livraison si différente de l'adresse de facturation.
- Le nombre de cartes, la valeur faciale entre 8€ et 250€ par tranche de 1€, le code événement en fonction de la liste au recto, la date limite de validité (3 mois minimum, 12 mois maximum).
- Le nombre de pochettes cadeaux commandées (si vous désirez des pochettes cadeaux).
- Les éléments de personnalisation à faire figurer sur les cartes (2 lignes de 35 caractères maximum).
- Les restrictions d'utilisation (obligatoire pour un CSE dans le cadre de la norme ACOSS).

CONDITIONS GENERALES DE VENTE DES CARTES CADEAUX ILLICADO au 01/09/2020 – COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE

CLAUSES GÉNÉRALES : Nos ventes sont soumises aux présentes conditions générales qui prévalent sur toutes conditions d'achat, sauf dérogation formelle expresse et écrite de notre part.

I/ Commande de Cartes Cadeaux illicado

1 - Cette offre est réservée aux Comités sociaux et économiques et Collectivités ou assimilés.
2 - Les commandes de cartes cadeaux illicado doivent être passées par écrit : INTERNET (www.illicado.com/ce) ou par COURRIER à l'adresse suivante :
ILLICADO - 78 bis rue de la gare - 59170 CROIX
Le bon de commande doit être dûment rempli et comporter obligatoirement le nom et la signature du demandeur, ainsi que son cachet commercial comprenant son numéro d'inscription au Registre du Commerce et des Sociétés. Merci de vous référer au paragraphe « Bien remplir votre bon de commande ».
3 - L'impression est réalisée selon les indications du client précisées sur le bon de commande. Le montant des frais de fabrication est stipulé au recto du bon de commande.
4 - Les services supplémentaires tels que les pochettes cadeaux sont facturés en sus après acceptation du devis par l'acheteur.
5 - Toute annulation de commande à l'initiative du client doit obligatoirement être transmise par courrier, et entraîne la facturation des frais (5% du montant total de la commande avec un minimum de 15€).

II/ Livraison

1 - L'envoi des cartes cadeaux illicado se fera par messagerie Express, illicado se réservant le choix du transporteur.
2 - La livraison peut être effectuée à une adresse différente de celle de l'adresse de facturation sous réserve que celle-ci soit indiquée sur le bon de commande avec cachet et signature de l'entité émettrice de la commande.
3 - Pour toute commande de cartes cadeaux, une participation aux frais de port sera facturée selon les modalités décrites au recto du bon de commande.
4 - illicado s'efforce de respecter les délais prévus pour la livraison des cartes cadeaux. Toutefois, ceux-ci ne sont indiqués qu'à titre indicatif. Le retard de livraison ne pourra jamais donner lieu à des dommages et intérêts.
5 - La société illicado ne saurait être responsable d'une perte ou d'un vol de cartes cadeaux illicado survenant après leur réception par le client.

III/ Règlement

1 - Les cartes cadeaux illicado sont activables à distance à réception du règlement.
2 - Les règlements se font par chèque à l'ordre d'illicado ou par virement.
3 - Tant que les cartes cadeaux ne sont pas activées, elles ne pourront en aucun cas être acceptées dans le réseau des enseignes partenaires illicado.

IV/ Facturation

1 - La facture est envoyée p[illegible]
En accord avec la réglementation, la vente de cartes cadeaux n'est pas assujettie à la TVA car celle-ci n'est pas assimilée à un échange de marchandises.
2 - Les factures sont payables à réception, nettes de tout escompte. Toute contestation sur le paiement d'une facture doit être effectuée par écrit dans les trente jours qui suivent son édition.

V/ Retours

1 - Les cartes cadeaux illicado arrivées en fin de validité et n'ayant fait l'objet d'aucune utilisation même partielle pourront faire l'objet d'un avoir selon les conditions suivantes :
2 - Le retour des cartes cadeaux illicado périmées doit être fait par le client acheteur sous sa responsabilité à :
ILLICADO - 78 bis rue de la gare - 59170 CROIX
3 - Le retour doit s'effectuer dans un délai de 2 mois à compter de la date d'expiration des cartes cadeaux. Passé ce délai de 2 mois, aucun avoir ne pourra être émis.
4 - Les cartes cadeaux illicado retournées sous ce délai feront l'objet d'un avoir pour leur valeur d'achat nette, déduction faite d'une participation forfaitaire de 5% du montant de leur valeur totale correspondant à des frais de mise en opposition et de traitement (Minimum de 15 €).
5 - Toute demande d'avoir effectuée par une personne autre que le client demandeur (en particulier le bénéficiaire) ne pourra être acceptée.
6 - Les cartes cadeaux illicado ne pourront en aucun cas faire l'objet d'un remboursement.

VI/ Utilisation

1 - La carte cadeau illicado peut être dépensée en plusieurs fois. A chaque utilisation, une information sur le solde de la carte cadeau sera mentionnée sur le ticket émis par le terminal de paiement.
2 - Le total des paiements par carte illicado pour un même achat ne peut excéder 250€.
3 - En aucun cas la carte illicado, même consommée partiellement, ne peut être échangée contre des espèces.
4 - En cas de perte, vol et destruction la carte cadeau illicado peut être mise en opposition sur le montant restant sur la carte au moment de la mise en opposition. Cette mise en opposition se fait à partir du numéro de la carte en prenant contact directement avec illicado au 0 825 86 85 84 (Service 0,15 €/min + prix appel). Suite à la mise en opposition la carte illicado peut être remplacée par une autre sur le solde restant au moment de la mise en opposition moins une participation forfaitaire de 10 € TTC correspondant aux frais de mise en opposition, fabrication et expédition de la nouvelle carte cadeau.
5 - Le client acheteur a l'obligation d'informer tout bénéficiaire de cartes cadeaux illicado de leur date limite de validité : toute utilisation postérieure à cette date ne peut en aucun cas engager la responsabilité d'illicado.

VII/ Loi informatique et libertés

Les informations demandées, à travers le bon de commande, sont nécessaires pour la gestion, la validation et la sécurisation des commandes et sont destinées à la société Synedis, exploitant de la carte illicado. Conformément à la loi informatique et libertés, le client dispose d'un droit d'accès et de rectification relatif aux informations le concernant, à l'adresse suivante :
ILLICADO - 78 bis rue de la Gare - 59170 CROIX
Ces informations sont susceptibles d'être transmises à des sociétés partenaires d'illicado à des fins de démarchage commercial, sauf opposition expresse du client.

VIII/ Attribution et compétence

1 - Tout différend né de l'interprétation ou de l'exécution desdites conditions générales de ventes relèvera de la compétence exclusive du Tribunal de Lille.

BON POUR ACCORD

Signature et cachet de l'entreprise

Alain DOVERGNE

Président

Communauté de Communes Avre Luce Noye ★ CCALN